

**EXTRAIT DE L'ARRETÉ PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION
DES SALLES ET ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS
DU PARC NAUTIQUE DÉPARTEMENTAL DE L'ILE DE MONSIEUR À SÈVRES**

Signé par le Président du Conseil départemental le 22 février 2019

TARIFS DES REDEVANCES DE LOCATION DES SALLES ET EQUIPEMENTS
TARIFS FORFAITAIRES

CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION DES TARIFS ET REDEVANCES

TARIFS DES REDEVANCES DE LOCATION DES SALLES ET ÉQUIPEMENTS

TARIFS SEMAINE DES ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

Le tarif semaine s'entend du lundi au vendredi, hors jours fériés ;

Le forfait demi-journée est applicable pour une période consécutive de 5h de location entre 7h et 18h ;

Le forfait journée s'entend de 7h à 18h ;

Le forfait soirée s'entend de 18h à 1h ;

Le forfait journée + soirée s'entend de 7h à 1h ;

Le forfait journalier s'entend de 7h à 3h ;

Le vendredi et la veille d'un jour férié, les tarifs week-end s'appliquent pour les forfaits « soirée » et « journée + soirée » ;

Le tarif de l'heure supplémentaire de location est applicable uniquement attaché à une location dans le cadre des forfaits « demi-journée », « journée », « soirée » et « journée + soirée ».

Toute location en vue d'une activité commerciale, emporte application du tarif de la « 3ème catégorie ».

ESPACES	PLAGES HORAIRES	Associations et collectivités	Personnes physiques	Autres
		Cat. 1 HT	Cat. 2 HT	Cat. 3 HT
Salle polyvalente - 162 m ²	Forfait "demi-journée"	117,30 €	316,71 €	527,85 €
	Forfait "journée"	175,95 €	475,07 €	791,78 €
	Forfait "Soirée"	129,54 €	349,76 €	582,93 €
	Forfait "Journée + soirée"	235,62 €	636,17 €	1 060,29 €
	Heure supplémentaire	29,58 €	79,87 €	133,11 €
Salle 1 ou 2 - 81 m ²	Forfait "demi-journée"	66,30 €	179,01 €	298,35 €
	Forfait "journée"	99,45 €	268,52 €	447,53 €
	Forfait "Soirée"	72,42 €	195,53 €	325,89 €
	Forfait "Journée + soirée"	132,60 €	358,02 €	596,70 €
	Heure supplémentaire	16,32 €	44,06 €	73,44 €
Salle vitrée - 41m ²	Forfait "demi-journée"	35,70 €	96,39 €	160,65 €
	Forfait "journée"	53,55 €	144,59 €	240,98 €
	Forfait "Soirée"	39,78 €	107,41 €	179,01 €
	Forfait "Journée + soirée"	71,40 €	192,78 €	321,30 €
	Heure supplémentaire	9,18 €	24,79 €	41,31 €
Espace Seine - 120 m ² (Office traiteur inclus)	Forfait "demi-journée"	252,96 €	682,99 €	1 138,32 €
	Forfait "journée"	379,44 €	1 024,49 €	1 707,48 €
	Forfait "Soirée"	277,44 €	749,09 €	1 248,48 €
	Forfait "Journée + soirée"	504,90 €	1 363,23 €	2 272,05 €
	Heure supplémentaire	63,24 €	170,75 €	284,58 €
Espace Bar - 374 m ² (Office traiteur inclus)	Forfait "demi-journée"	375,36 €	1 013,47 €	1 689,12 €
	Forfait "journée"	563,04 €	1 520,21 €	2 533,68 €
	Forfait "Soirée"	413,10 €	1 115,37 €	1 858,95 €
	Forfait "Journée + soirée"	751,74 €	2 029,70 €	3 382,83 €
	Heure supplémentaire	93,84 €	253,37 €	422,28 €
Espace Bar - 374 m ² + Espace Seine - 120 m ² (Office traiteur inclus)	Forfait "demi-journée"	502,86 €	1 357,72 €	2 262,87 €
	Forfait "journée"	754,29 €	2 036,58 €	3 394,31 €
	Forfait "Soirée"	552,84 €	1 492,67 €	2 487,78 €
	Forfait "Journée + soirée"	1 005,72 €	2 715,44 €	4 525,74 €
	Heure supplémentaire	125,46 €	338,74 €	564,57 €
Office traiteur	Forfait "journalier"	120,36 €	120,36 €	120,36 €
Vestiaire collectif	Forfait "journalier"	38,76 €	77,52 €	77,52 €
Vestiaire privé	Forfait "journalier"	62,22 €	124,44 €	124,44 €
Estrade	M ²	12,24 €	24,48 €	24,48 €

TARIFS SEMAINE DES ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS

Le tarif semaine s'entend du lundi au vendredi, hors jours fériés ;

Le forfait ou M² « journée » s'entend de 7h à 3h ;

Le forfait 24h s'entend pour une période de 24 heures consécutives ;

Le forfait mensuel s'entend pour une période de 30 jours consécutifs ;

Le forfait annuel s'entend pour une période de 365 jours consécutifs ;

Les tarifs pour la mise à disposition des espaces sur une demi-journée, période consécutive de 5h entre 7h et 3h, équivalent à 60% du tarif journalier ;

Le tarif mouvement « simple » s'entend pour une mise à l'eau ou une sortie d'eau.

Toute location en vue d'une activité commerciale, emporte application du tarif de la « 3ème catégorie ».

ESPACES	Forfait, mouvement ou M ²	Associations et collectivités	Personnes physiques	Autres
		Cat. 1 HT	Cat. 2 HT	Cat. 3 HT
Grande pelouse (Sans location intérieur)	M ² "journée"	0,22 €	0,59 €	0,99 €
Grande pelouse (Avec location intérieur)	M ² "journée"	0,12 €	0,32 €	0,54 €
Parvis bas (Sans location intérieur)	M ² "journée"	0,17 €	0,46 €	0,77 €
Parvis bas (Avec location intérieur)	M ² "journée"	0,09 €	0,24 €	0,41 €
Deck	M ² "journée"	0,17 €	0,46 €	0,77 €
Bassin d'esquimautage	Forfait "journée"	59,16 €	159,73 €	266,22 €
Cale de mise à l'eau	Mouvement "simple"	7,14 €	19,28 €	32,13 €
Mise à l'eau par le perré (à l'aide d'une grue non fournie)	Mouvement "simple"	15,30 €	41,31 €	68,85 €
Amarrage ponton voile	Forfait "journée"	7,50 €	22,50 €	30,00 €
	Forfait "mensuel"	80,00 €	240,00 €	320,00 €
Ponton aviron/canoë/kayak Pour 1 embarcation	Forfait "journée"	7,50 €	-	30,00 €
Ponton aviron/canoë/kayak Pour 2 à 6 embarcations	Forfait "journée"	22,50 €	-	90,00 €
Plaine sableuse	Forfait "journée"	53,04 €	143,21 €	238,68 €
Potence	Mouvement "simple"	22,44 €	60,59 €	100,98 €
Stationnement véhicule et/ou remorque Par tranche de 10 mètres	Forfait "24h"	5,00 €	13,50 €	13,50 €
Stationnement véhicule et/ou remorque Par tranche de 10 mètres	Forfait "mensuel"	60,00 €	-	-
Stationnement véhicule et/ou remorque Par tranche de 10 mètres	Forfait "annuel"	450,00 €	-	-
Tente tubulaire - 96 m ² (Montage/démontage inclus)	Forfait "journée"	750,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Tente tubulaire - 64 m ² (Montage/démontage inclus)	Forfait "journée"	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Tente tubulaire - 32 m ² (Montage/démontage inclus)	Forfait "journée"	250,00 €	500,00 €	500,00 €

TARIFS WEEK-END DES ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

Le tarif week-end s'entend les vendredi ou veille d'un jour férié à partir de 18h ou à partir de 7h pour le forfait « journée + soirée », et les samedi, dimanche et jours fériés à partir de 7h ;

Le forfait demi-journée de location est applicable pour une période consécutive de 5h de location entre 7h et 18h ;

Le forfait journée s'entend de 7h à 18h ;

Le forfait soirée s'entend de 18h à 1h ;

Le forfait journée + soirée s'entend de 7h à 1h.

Le forfait journalier s'entend de 7h à 3h ;

Le tarif de l'heure supplémentaire de location est applicable uniquement attaché à une location dans le cadre des forfaits « demi-journée », « journée », « soirée » et « journée + soirée ».

Toute location en vue d'une activité commerciale, emporte application du tarif de la « 3ème catégorie ».

ESPACES	Horaires	Associations et collectivités	Personnes physiques	Autres
		Cat. 1 HT	Cat. 2 HT	Cat. 3 HT
Salle polyvalente - 162 m ²	Forfait "demi-journée"	158,36 €	427,56 €	712,60 €
	Forfait "journée"	237,53 €	641,34 €	1 068,90 €
	Forfait "Soirée"	174,88 €	472,17 €	786,96 €
	Forfait "Journée + soirée"	318,09 €	858,83 €	1 431,39 €
	Heure supplémentaire	39,93 €	107,82 €	179,70 €
Salle 1 ou 2 - 81 m ²	Forfait "demi-journée"	89,51 €	241,66 €	402,77 €
	Forfait "journée"	134,26 €	362,50 €	604,16 €
	Forfait "Soirée"	97,77 €	263,97 €	439,95 €
	Forfait "Journée + soirée"	179,01 €	483,33 €	805,55 €
	Heure supplémentaire	22,03 €	59,49 €	99,14 €
Salle vitrée - 41m ²	Forfait "demi-journée"	48,20 €	130,13 €	216,88 €
	Forfait "journée"	72,29 €	195,19 €	325,32 €
	Forfait "Soirée"	53,70 €	145,00 €	241,66 €
	Forfait "Journée + soirée"	96,39 €	260,25 €	433,76 €
	Heure supplémentaire	12,39 €	33,46 €	55,77 €
Espace Seine - 120 m ² (Office traiteur inclus)	Forfait "demi-journée"	341,50 €	922,04 €	1 536,73 €
	Forfait "journée"	512,24 €	1 383,06 €	2 305,10 €
	Forfait "Soirée"	374,54 €	1 011,27 €	1 685,45 €
	Forfait "Journée + soirée"	681,62 €	1 840,36 €	3 067,27 €
	Heure supplémentaire	85,37 €	230,51 €	384,18 €
Espace Bar - 374 m ² (Office traiteur inclus)	Forfait "demi-journée"	506,74 €	1 368,19 €	2 280,31 €
	Forfait "journée"	760,10 €	2 052,28 €	3 420,47 €
	Forfait "Soirée"	557,69 €	1 505,75 €	2 509,58 €
	Forfait "Journée + soirée"	1 014,85 €	2 740,09 €	4 566,82 €
	Heure supplémentaire	126,68 €	342,05 €	570,08 €
Espace Bar - 374 m ² + Espace Seine - 120 m ² (Office traiteur inclus)	Forfait "demi-journée"	678,86 €	1 832,92 €	3 054,87 €
	Forfait "journée"	1 018,29 €	2 749,39 €	4 582,31 €
	Forfait "Soirée"	746,33 €	2 015,10 €	3 358,50 €
	Forfait "Journée + soirée"	1 357,72 €	3 665,85 €	6 109,75 €
	Heure supplémentaire	169,37 €	457,30 €	762,17 €
Office traiteur	Forfait "journalier"	162,49 €	162,49 €	162,49 €
Vestiaire collectif	Forfait "journalier"	46,51 €	93,02 €	93,02 €
Vestiaire privé	Forfait "journalier"	74,66 €	149,33 €	149,33 €
Estrade	M ²	12,24 €	24,48 €	24,48 €

TARIFS WEEK-END DES ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS

Le tarif week-end s'entend les vendredi ou veille d'un jour férié à partir de 18h ou à partir de 7h pour le forfait « journée » et les samedi, dimanche et jours fériés à partir de 7h ;

Le forfait ou M² « journée » s'entend de 7h à 3h ;

Le forfait 24h s'entend pour une période de 24 heures consécutives ;

Les tarifs pour la mise à disposition des espaces sur une demi-journée, période consécutive de 5h entre 7h et 3h, équivalent à 60% du tarif journalier.

Le tarif mouvement « simple » s'entend pour une mise à l'eau ou une sortie d'eau ;

Toute location en vue d'une activité commerciale, emporte application du tarif de la « 3ème catégorie ».

ESPACES	Forfait, mouvement ou M ²	Associations et collectivités	Personnes physiques	Autres
		Cat. 1 HT	Cat. 2 HT	Cat. 3 HT
Grande pelouse (Sans location intérieur)	M ² "journée"	0,30 €	0,80 €	1,34 €
Grande pelouse (Avec location intérieur)	M ² "journée"	0,16 €	0,49 €	0,65 €
Parvis bas (Sans location intérieur)	M ² "journée"	0,23 €	0,69 €	0,92 €
Parvis bas (Avec location intérieur)	M ² "journée"	0,12 €	0,36 €	0,49 €
Deck	M ² "journée"	0,23 €	0,69 €	0,92 €
Bassin d'esquimautage	Forfait "journée"	79,87 €	239,60 €	319,46 €
Cale de mise à l'eau	Mouvement "simple"	9,64 €	28,92 €	38,56 €
Mise à l'eau par le perré (à l'aide d'une grue non fournie)	Mouvement "simple"	20,66 €	61,97 €	82,62 €
Amarrage ponton voile	Forfait "journée"	9,00 €	27,00 €	36,00 €
Ponton aviron/canoë/kayak Pour 1 embarcation	Forfait "journée"	9,00 €	-	36,00 €
Ponton aviron/canoë/kayak Pour 2 à 6 embarcations	Forfait "journée"	27,00 €	-	108,00 €
Plaine sableuse	Forfait "journée"	71,60 €	214,81 €	286,42 €
Potence	Mouvement "simple"	30,29 €	90,88 €	121,18 €
Stationnement véhicule et/ou remorque Par tranche de 10 mètres	Forfait "24h"	6,75 €	18,23 €	18,23 €
Tente tubulaire - 96 m ² (Montage/démontage inclus)	Forfait "journalier"	750,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Tente tubulaire - 64 m ² (Montage/démontage inclus)	Forfait "journalier"	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Tente tubulaire - 32 m ² (Montage/démontage inclus)	Forfait "journalier"	250,00 €	500,00 €	500,00 €

TARIFS FORFAITAIRES

POUR NON RESPECT DES CONSIGNES DE RANGEMENT/NETTOYAGE/GESTION DES DÉCHETS

NETTOYAGE/RANGEMENT

ESPACES	Forfait ou M ²	Associations, collectivités, personnes physiques et autres	
		Pour l'ensemble des Catégories (1er, 2ème et 3ème)	
		Semaine	Week-end et jours fériés
		HT	HT
Salle polyvalente - 162 m ²	Forfait	200,00 €	300,00 €
Salle 1 ou 2 - 81 m ²	Forfait	125,00 €	190,00 €
Salle vitrée - 41 m ²	Forfait	90,00 €	135,00 €
Espace seine - 120 m ²	Forfait	300,00 €	450,00 €
Espace Bar - 374 m ²	Forfait	450,00 €	675,00 €
Office traiteur	Forfait	250,00 €	375,00 €
Terrasse et parvis bas	Forfait	250,00 €	375,00 €
Espaces extérieurs	0 à 1000 M ² , par M ² loué	0,50 €	1,00 €
Espaces extérieurs	1001 à 4000 M ² , par M ² loué	0,30 €	0,60 €
Espaces extérieurs	4000 M ² et plus, par M ² loué	0,20 €	0,40 €

NETTOYAGE/RANGEMENT

MATÉRIELS	Forfait/unitaire	Associations, collectivités, personnes physiques et autres	
		Pour l'ensemble des Catégories (1er, 2ème et 3ème)	
		Semaine	Week-end et jours fériés
		HT	HT
Chaises	Forfait par chariot	30,00 €	45,00 €
Tables rondes	Forfait par chariot	30,00 €	45,00 €
Tables rectangulaires	Forfait par chariot	30,00 €	45,00 €
Mange-debout	Unitaire	4,00 €	6,00 €
Tabouret haut	Unitaire	4,00 €	6,00 €
Fauteuil	Unitaire	4,00 €	6,00 €
Table basse	Unitaire	4,00 €	6,00 €

GESTION DES DÉCHETS

En cas de manquement total ou partiel des consignes de gestion des déchets, un forfait de 250 € HT sera appliqué en semaine du lundi au vendredi et de 375 € HT le samedi, dimanche ou jours fériés.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'APPLICATION DES TARIFS DE REDEVANCES

1. Les tarifs de référence comprennent :

Les frais de mise à disposition de tous les espaces identifiés par la location, les frais d'encadrement et de gestion du dossier, les coûts de mise à disposition des matériels ou moyens déjà en place ainsi que les frais liés à la fourniture des fluides pour une utilisation ordinaire du ou des espaces.

2. Les tarifs de référence ne comprennent pas :

- A. Les frais de nettoyage ;
 - B. Les frais de sécurité et surveillance des lieux et des participants ;
 - C. Les frais techniques extraordinaires, travaux spécifiques et matériels ou moyens non présents ;
- Ces frais sont à la charge de l'utilisateur.

3. Services faisant l'objet d'une tarification complémentaire :

- A. Les frais liés à la fourniture des fluides (forfait) pour une utilisation extraordinaire ;
- B. Les frais de la grille forfaitaire pour non-respect des consignes de rangement, nettoyage et gestion des déchets seront appliqués d'office le cas échéant, après état des lieux sortant.
- C. Les frais liés à la participation financière lorsque le personnel du Département est mobilisé à la demande de l'utilisateur ou que cette mobilisation est décidée par le Département compte tenu de la nature de l'occupation. Ces frais sont appréciés à partir du coût horaire moyen d'un agent, selon la catégorie correspondant à chacun des agents concernés. Le montant de cette participation est fixé dans la convention ou dans un arrêté spécifique.

4. Application des tarifs selon les catégories et périodes de référence :

- A. Afin de définir sa catégorie, l'utilisateur devra fournir :
 - pour les associations, un récépissé de déclaration en préfecture ou à défaut l'extrait du journal officiel ;
 - pour les collectivités, le n° de SIRET ;
 - pour les particuliers, un justificatif de domicile ;
 - pour les sociétés, un KBIS.
- B. La location s'effectue sur une période minimale d'une ½ journée ;
- C. Toute arrivée avant l'horaire de réservation stipulé dans la convention fera l'objet d'une facturation supplémentaire ;
- D. Tout dépassement jusque dans la limite horaire de 3h du matin donnera lieu à facturation d'un supplément selon la grille tarifaire ;
- E. Tout dépassement d'horaire au-delà de 3h du matin entraînera la retenue de la caution dans son intégralité ;
- F. Les tarifs s'entendent hors taxes. La TVA en vigueur sera appliquée.

5. Abattements tarifaires :

Une fois les tarifs de référence applicables à chaque manifestation identifiés, les modalités tarifaires s'appliquent selon le déroulé suivant :

- A. Les périodes de montage / démontage sont facturées 50% du tarif de référence si celles-ci sont distinctes des périodes de l'évènement ;
- B. Pour une utilisation supérieure à 2 jours consécutifs, hors montage et démontage, les abattements suivants s'appliquent :
 - Abattement de 25% à compter du 3^{ème} jour de location ;
 - Abattement de 50% à compter du 4^{ème} jour et le jour suivant de location ;
 - Abattement de 70% à compter du 6^{ème} jour et les jours suivants de location.

6. Montage et démontage/rangement/nettoyage de l'opération :

Pour les périodes de montage qui ne sont pas distinctes de l'évènement, à savoir pour une location d'une ½ journée, journée, soirée, ½ journée + soirée ou journée + soirée, la période de montage fait partie intégrante de la manifestation et la tarification démarre au début du montage.

Il en est de même pour le démontage/rangement/nettoyage, la période commence à la fin de la manifestation, en suivant, même de nuit, dans la limite d'une durée de 3 heures ; au-delà, des heures supplémentaires s'appliquent.

7. Stockage de matériel :

Le stockage de matériel se fait uniquement dans les espaces loués.

8. Conditions de paiement :

- Sauf accord contraire, entre 3 et 6 mois avant la date de l'évènement, la remise d'un acompte équivalent à 30% est versée à la signature de la convention. Le versement du solde est payé entre 2 mois avant la date de l'évènement et au plus tard le jour de la manifestation ;
- Pour les manifestations dont les conventions sont signées dans un délai de moins de 3 mois avant la date de l'évènement, le montant total est payé à la signature de la convention.

9. Dépôt de garantie :

Un dépôt sous forme de chèque, libellé à l'ordre du Trésor Public, sera déposé en garantie des dommages éventuels, auprès des services du Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur, entre 1 et 21 jours avant la date de l'évènement, d'un montant de :

- 500 € pour toute location dont le montant est inférieur ou égal à 1000 €,
- 3 000 € pour toute location dont le montant est supérieur à 1 000 €.

10. Conditions d'annulation :

10.1 Par le Département

Le Département peut, à tout moment, résilier la convention de mise à disposition pour les motifs suivants :

- Non-respect des dispositions essentielles de la convention et de ses annexes, notamment la non production de l'attestation d'assurance ;
- Cas de force majeure ;
- Avis défavorable des autorités administratives compétentes en matière de sécurité.

Dans ce cas, à défaut de report, les sommes déjà versées seront restituées, hors les cas de résiliation pour faute de l'utilisateur.

L'occupation étant précaire et révoquant, le Département peut à tout moment résilier la convention pour un motif d'intérêt général. L'utilisateur dans ce cas peut seulement demander l'indemnisation des dépenses déjà engagées par lui sur la base du titre d'occupation.

10.2 Par l'Utilisateur

En cas d'annulation par l'utilisateur et quelle qu'en soit la cause, le Département conservera en guise de frais d'annulation :

- Plus de 30 jours avant la date de l'évènement : 30% du montant de la convention ;
- Entre 0 et 30 jours avant la date de l'évènement : 100% du montant de la convention